

personnes physiques ou morales. On relève toutefois une inflexion positive parmi les experts-comptables ayant déjà adressé au moins une déclaration de soupçon. Dans ces cas, le soin apporté à la rédaction de l'exposé des faits a utilement guidé le Service vers des problématiques fiscales et pénales. Aussi, il apparaît que les professionnels du chiffre améliorent la qualité de leurs signalements à mesure qu'ils déclarent.

Comme en 2016, les typologies fiscales représentent une partie importante des déclarations de soupçon adressées par les professionnels du chiffre. L'année 2017 témoigne par ailleurs de la qualité de certains signalements d'experts-comptables qui ont mis au jour des cas de fausses factures en lien avec des fraudes à la TVA. Les mouvements en compte courant d'associés sont également régulièrement repris dans les déclarations de soupçon et permettent de déceler des cas d'abus de biens sociaux. On note par ailleurs en 2017 une progression des typologies d'escroquerie. Ainsi, Tracfin a pu déceler, à la suite d'un signalement d'expert-comptable, la commission de délits d'usage de faux, d'escroquerie et de blanchiment en bande organisée.

Cette tendance doit se confirmer en 2018 avec l'appui et l'impulsion donnés par les organismes représentatifs de chaque profession, plus particulièrement en matière de formation et de sensibilisation.

LES PROFESSIONNELS DU CHIFFRE ET LA LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME

La vision exhaustive des professionnels du chiffre et la circonstance qu'ils contrôlent ou auditionnent des entreprises sur tout le territoire national révèlent un sous-jacent diversifié. Plusieurs déclarations ont ainsi pu mettre en évidence des flux atypiques au sein d'associations présentant un réel intérêt dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme.

Ainsi, on notera en 2017 que dans le cadre de l'audit d'une entreprise rétribuée pour une prestation de travaux électriques, un CAC a pu révéler qu'une SCI s'était acquittée du règlement de la somme dans le cadre de la construction d'un lieu cultuel financé par les fonds d'un pays à risque en matière de financement du terrorisme.

La position privilégiée des CAC, lesquels certifient les comptes des associations recevant des subventions publiques pour un montant supérieur à 153 000 euros, constitue un levier important dans la détection des signaux faibles du terrorisme et de son financement.

Fiche 15 – Les avocats

Si l'année 2016 avait été marquée par la réception de quatre déclarations de soupçon en provenance des avocats, la profession a confirmé son indifférence pour le dispositif LCB/FT en n'adressant aucune déclaration de soupçon à Tracfin en 2017.

Ce phénomène structurel est contre intuitif car les avocats sont susceptibles d'intervenir dans des opérations particulièrement complexes entrant dans le champ des activités financières, immobilières ou fiduciaires, au cœur des préoccupations de Tracfin et de la lutte contre le blanchiment sur le territoire national.

Il apparaît que la mobilisation de la profession en matière de lutte contre le blanchiment n'a été impulsée que par les autorités de régulation et par les évolutions législatives et réglementaires. Ainsi, le droit de communication de Tracfin auprès des Caisses Autonomes des Règlements Pécuniaires des Avocats (CARPA), faculté ouverte par l'ordonnance de transposition de la 4^e Directive du 1^{er} décembre 2016, a été utilisé à 4 reprises en 2017. La coopération des CARPA et les réponses rapides apportées ont permis une exploitation pertinente des informations transmises. Cette coopération constructive avec les représentants des CARPA, initiée en 2016, doit se poursuivre dans le strict respect du secret professionnel et la recherche de l'efficacité de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les droits de communication exercés en 2017 auprès des CARPA ont, par exemple, permis d'étayer un soupçon d'abus de faiblesse dans le cadre d'une indemnisation d'assurance, de connaître la destination des fonds dans le cadre d'une cession de titres immobiliers ayant pu donner lieu à une fraude fiscale de grande ampleur, mais aussi de déterminer l'origine des fonds d'un règlement de caution.

Fiche 16 – Les professionnels du secteur des jeux

L'année 2017 confirme la dynamique économique favorable du secteur des jeux d'argent et de hasard avec une croissance du produit brut des jeux (PBJ) français supérieure à 2 %.

Dans ce contexte, les opérateurs de jeux sous droits exclusifs, qui ont représenté en 2017 près de 70 % du PBJ du secteur, occupent une place prépondérante. Dans le même temps, le secteur des casinos poursuit son redressement en confirmant le retour de la croissance observée en 2016 et le secteur des paris sportifs reste sur une tendance dynamique, notamment celui des jeux en ligne.